



Chèque Activités Jeunes

Pour les activités sportives et culturelles des 4-18 ans

• Conditions pour bénéficier du CAJ :

- résider à Andrézieux-Bouthéon et avoir entre 4 et 18 ans nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2015,
- avoir un quotient familial \leq à 1200 ;
- s'adresser à Efi avant le 1^{er} novembre muni des documents **originaux** suivants :
 - livret de famille,
 - justificatif de domicile de moins de trois mois,
 - justificatif de quotient familial pour l'année en cours.Aucun chèque ne pourra être remis en l'absence d'un de ces documents.

• Vous seront remis des coupons CAJ de 20 à 70 euros par enfant, en fonction du quotient familial.

• Valable la saison 2019-2020, le chèque est non échangeable, non remboursable s'il n'est pas utilisé et non rétribué en cas de perte.

• À valoir :

- au collège Jacques Prévert pour l'UNSS
- dans les associations sportives qui dispensent leur enseignement à Andrézieux-Bouthéon et qui adhèrent au dispositif,
- dans les services municipaux au Conservatoire François Mazoyer, Théâtre du parc (cours de théâtre uniquement, hors abonnements et spectacles), l'Atelier des Arts, Ecole municipale des sports.



Espace
Famille
Info

Efi

ESPACE FAMILLE INFO (EFI)

À retirer du 04/06 au 31/10/2019, les mardis, mercredis et vendredis
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
(fermé du 22 juillet au 23 août 2019).

04 77 55 70 99 – efi@andrezieux-bouthéon.com